



© Kari Schnellmann

Modèle de testament (spécimen)

(Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne remplace pas un conseil juridique individuel. Veuillez l'adapter à votre situation personnelle et demander conseil à un juriste en cas de doute.)

Remarques importantes

- Un testament n'est valable que s'il est **entièrement rédigé à la main**, avec le lieu, la date et la signature.
- Un formulaire préimprimé, ou rempli à l'aide d'un outil numérique, n'est pas valable – vous devez recopier vous-même le document à la main.
- Conservez votre testament dans un endroit facile à trouver ou confiez-le au service compétent dans votre commune ou à un ou une notaire.
- Dans le cas des couples mariés ou des partenaires enregistrés, chacun doit rédiger son propre testament.
- Les parts réservataires légales (pour le conjoint ou la conjointe et les enfants) doivent être respectées. Vous pouvez disposer librement de la quotité disponible, y compris au profit d'organisations telles que le WWF. Les organisations à but non lucratif telles que le WWF sont exonérées d'impôts. Un héritage ou un legs au WWF est donc directement affecté, sans déduction, à la protection de la nature et des espèces.
- Pour les situations complexes (familles recomposées, entreprises, biens immobiliers, liens avec l'étranger), il est recommandé de faire appel à un conseiller professionnel.
- Vous trouverez d'autres réponses aux questions fréquentes (par exemple, les parts réservataires, les différences entre testament et pacte successoral, les impôts) sur notre [site web](#).

VOICI COMMENT RÉDIGER VOTRE TESTAMENT

Vous pouvez rédiger vous-même votre testament ou faire établir un testament public par un notaire. Un testament olographe valide doit être rédigé à la main du début à la fin et comporter la date et la signature.

Il est recommandé de rédiger le testament comme suit:

1. **Titre** – par exemple «Mon testament» ou «Mes dernières volontés».
2. **Introduction** – vos informations personnelles (données personnelles).
3. **Vos dispositions** – annulation de dispositions testamentaires antérieures, désignation d'héritiers, attribution de legs, conditions, charges et, le cas échéant, désignation d'un exécuteur testamentaire.
4. **Lieu, date, signature** – absolument nécessaires.

Exemple – introduction:

Je soussigné/-e, [prénom nom], né/-e le [date de naissance], domicilié/-e à [adresse], dispose de mes biens comme suit:

(Si vous souhaitez remplacer un testament antérieur, commencez par: «Je révoque par la présente toutes les dispositions antérieures.»)

DÉSIGNER DES HÉRITIERS

Vous pouvez désigner vos héritiers légaux (par exemple, conjoint, enfants) ou d'autres personnes ou institutions d'utilité publique.

Exemples:

- «Je désigne mes enfants [noms] comme héritiers à parts égales.»
- «Je désigne mon conjoint/ma conjointe [nom] comme unique héritier/-ière.»

HÉRITAGES (LEGS)

Au lieu d'une désignation d'héritier, vous pouvez également léguer uniquement certains biens ou montants à une personne ou une institution déterminée.

Exemples:

- «Je lègue mes instruments de musique à ma petite-fille [nom].»
- «Je lègue CHF 20 000 au WWF Suisse, case postale, 8010 Zurich.» *(Les organisations à but non lucratif telles que le WWF Suisse étant exonérées d'impôts, votre legs sera intégralement consacré à la protection de la nature.)*

EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE (FACULTATIF)

Vous pouvez désigner une personne neutre qui s'assurera que votre testament sera correctement exécuté. Il peut s'agir d'un particulier, d'un notaire, d'un fiduciaire ou d'une banque.

L'exécuteur testamentaire:

- gère l'ensemble de la **succession**

- dresse un **inventaire des actifs**
- s'occupe de la **déclaration d'impôts**
- organise le **partage successoral** et répartit les biens conformément au testament
- **exemple:** «Je désigne Mme [nom] comme exécutrice testamentaire de ma succession.»

MODÈLE DE FORMULATION: HÉRITAGE NUMÉRIQUE

(Remarque: ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement, veuillez en faire vérifier la validité juridique.)

Dispositions relatives à l'héritage numérique

Je soussigné/-e, [nom, date de naissance, lieu de résidence], prends les dispositions suivantes concernant mon héritage numérique:

1. **Compétence:** [Nom, adresse] gère mon héritage numérique et peut faire appel à des spécialistes si nécessaire.
2. **Comptes et données:** supprimer les profils sur les réseaux sociaux ou les mettre en mode commémoratif; sauvegarder les photos/vidéos privées sur [support/emplacement] et les remettre à [personne]; remettre les données professionnelles à l'employeur conformément aux obligations du droit du travail.
3. **Cryptoactifs:** les portefeuilles matériels se trouvent à [lieu]; les sauvegardes/phrases de récupération sont conservées à [lieu]. Transmission aux héritiers/héritières selon la quote-part légale.
4. **Abonnements et contrats:** résilier tous les abonnements en ligne en cours le plus tôt possible.
5. **Informations confidentielles:** les dossiers/chats/comptes suivants doivent être supprimés après la sauvegarde de certains documents: [liste].

EXIGENCES FORMELLES

- Rédiger un testament entièrement manuscrit.
- Ne pas oublier d'indiquer le lieu et la date ni de signer.
- Conserver le testament dans un endroit sûr ou le déposer auprès du service compétent de la commune/d'un ou une notaire.
- Dans les couples mariés, chacun doit rédiger son propre testament.



Souhaitez-vous bénéficier d'un conseil personnalisé?

Le WWF vous conseille de manière professionnelle, confidentielle et gratuite.
Scannez le code QR pour prendre rendez-vous.

*Cette brochure ne saurait remplacer un conseil personnalisé par un avocat, un notaire et/ou un conseiller fiscal.
Le WWF décline toute responsabilité quant au contenu de cette brochure.*

WWF Suisse

Hohlstrasse 110
Case postale
8010 Zurich

Tél.: +41 (0) 44 297 21 21
wwf.ch/contact

wwf.ch/don



Unser Ziel

Gemeinsam schützen wir die Umwelt und gestalten eine lebenswerte Zukunft für nachkommende Generationen.